

Alpes de Haute Provence
Arrondissement de FORCALQUIER



Commune d'AUBIGNOSC

04200

[accueil-aubignosc@ mairie-
aubignosc.fr](mailto:accueil-aubignosc@mairie-aubignosc.fr)

04 92 62 41 94

www.aubignosc04.fr

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL n° 02/2023**

Séance du 2 mars 2023

---- L'an deux mille **vingt-trois**, le **2 MARS** à 18 heures 15
le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur René AVINENS, Maire.

--- **Date de la convocation : 20 février 2023**

Membres présents :

MMes & MM. **AVINENS** René, **ROBERT** Frédéric, **TURCAN** Nicole, **DELMAERE** Christian, **CHAILLAN**
André, **LATIL** Yves, **DANEL** Mauricette, **LERDA** Serge **ARMINGOL** Elisabeth et **WEBER** Hélène.

3 absents excusés : **SECHEPINE** Elisabeth, **MACCARIO** Fabrice et **WALCZAK** Franck

2 absents : **ISNARD** Wilfried et **MARTINELLI** Nicolas.

0 pouvoir

Secrétaire de séance : **ROBERT** Frédéric

DCM 2023 – 10

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 – BUDGET GENERAL

---- Le Conseil Municipal,

---- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

---- Après s'être assuré que le comptable assignataire de la commune, a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1°) STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) STATUANT sur l'exécution du budget principal de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3°) STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives ;

> **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022, par le comptable assignataire, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré à AUBIGNOSC, les jour, mois et an que dessus.

Membres en exercice : 15 Présents : 10 Volants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

DCM 2023 – 11

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 –
BUDGET ANNEXE EAU & ASSAINISSEMENT**

---- Le Conseil Municipal,
---- Après s'être fait présenter le budget primitif annexe « eau & assainissement » de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
---- Après s'être assuré que le comptable assignataire de la commune, a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1°) STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) STATUANT sur l'exécution du budget annexe « eau & assainissement » de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3°) STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives ;

---- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022, par le comptable assignataire, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré à AUBIGNOSC, les jour, mois et an que dessus.

Membres en exercice : 15 Présents : 10 Volants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

DCM 2023 – 12

OBJET : VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS : BUDGET GENERAL

---- Le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. René AVINENS, délibérant sur le compte administratif du budget général de l'exercice 2022, dressé par M. René AVINENS, Maire, sorti au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1) – lui donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget général, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DÉPENSES :	663 119.36€	RECETTES : 623 106,06€
Opérations d'ordre	2700	2 700
Opérations réelles	660 419.36	620 406.06
Résultat bilan N-1)	//	126 356.61 €
Excédent de fonctionnement reporté = 86 343.31 €		
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DÉPENSES :	113 772.11 €	RECETTES : 110 093.9 €
Opérations d'ordre	3810.48	3810.48
Opérations réelles	109 961.63	106 283.42
Résultat bilan N-1	//	600 451.77 €
Excédent d'investissement reporté = 596 773.56 €		
RESTES A REALISER		
	38 000	130 533.39

- 2) - constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3) – Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4) – Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
- Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.*

---- Fait et délibéré à AUBIGNOSC, les jour, mois et an que dessus.

Membres en exercice : 15 Présents : 10 Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

DCM 2023 – 13

OBJET : VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS : BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT

--- Le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. René AVINENS, délibérant sur le compte administratif du budget annexe eau et assainissement de l'exercice 2022, dressé par M. René AVINENS, Maire, sorti au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- 1) – lui donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget annexe eau et assainissement, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DÉPENSES :	127 974.23 €	RECETTES : 122 269.16 €
Opérations d'ordre	108 565.01	26 824.57
Opérations réelles	19 409.22	95 444.59
Résultat bilan N-1	//	11 722.85
Excédent de fonctionnement reporté = 6017.81 €		
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DÉPENSES :	47 889.14 €	RECETTES : 127 183.25 €
Opérations d'ordre	26 824.57	108 565.01

Opérations réelles	21 064,57	18 618,24
Résultat bilan N-1		201 128,32
excédent d'investissement = 280 422 ,43 €		
RESTES A REALISER		
		0

2) - constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4) - Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

---- Fait et délibéré à AUBIGNOSC, les jour, mois et an que dessus.

Membres en exercice : 15 Présents : 10 Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

DCM 2023 – 14

OBJET : MODIFICATION DU TARIF DE VENTE DU TERRAIN COMMUNAL

---- Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante que l'égilise est en mauvais état. Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier conseil municipal, la modification du tarif de vente du terrain communal était déjà à l'ordre du jour et avait été refusée. Le conseil avait alors proposé de réétudier la question lorsque le mandat donné à l'agence immobilière ERA arriverait à échéance en mars.

---- Pour mémoire, par délibération du 17/12/2020, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à vendre le terrain cadastré section B N° 2031 (issue de la parcelle B 1782), d'une contenance de 1409 m² au prix de vente de 110 000 euros.

---- Au vu de l'inflation, de l'augmentation des taux d'emprunts et de la conjoncture, le prix de ce terrain sera peut être amené à être négocié à la baisse par de potentiels acheteurs. Il faudrait autoriser Monsieur le Maire à accepter une offre d'achat inférieure au prix de vente (par exemple de 10 %).

--- Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

✚ **ACCÉPTE** de modifier le tarif de vente du terrain cadastré section B N° 2031

✚ **AUTORISE** le maire à accepter une offre d'achat inférieure au prix de vente de l'ordre de 10 % maximum

---- Fait et délibéré à AUBIGNOSC, les jour, mois et an que dessus.

Membres en exercice : 15 Présents : 10 Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

DCM 2023 – 15

OBJET : OUVERTURE DE CREDITS EN INVESTISSEMENT / BUDGET GENERAL

---- Monsieur le maire rappelle qu'avant l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

COMPTES	CREDITS OUVERTS EN 2021	Limite autorisée	Option proposée
C20	12 000	3 000	3 000
C21	44 641	11 160.25	10 000
C23	755 532.19	188 883.05	17 000
TOTAL	813 373.19	203 343.3	30 000

---- Le conseil municipal est invité à autoriser le maire à mandater des dépenses d'investissement sur les chapitres 20 jusqu'à 3000 euros, 21 jusqu'à 10 000 euros et 23 jusqu'à 17 000 €, en attendant le vote du budget 2023.

--- Après en avoir délibéré à l'unanimité, Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le maire à mandater des dépenses d'investissement sur les chapitres 20 jusqu'à 3000 euros, 21 jusqu'à 10 000 euros et 23 jusqu'à 17 000 €, en attendant le vote du budget 2023.

---- Fait et délibéré à AUBIGNOSC, les jour, mois et an que dessus.

Membres en exercice : 15 Présents : 10 Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

DCM 2023 – 16

OBJET : DÉLAISSÉS AUTOROUTIERS ESCOTA

---- Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil les délibérations n°11/96 du 2 février 1996, n°8/2010 du 28 janvier 2010, n°48/2015 du 22 octobre 2015 et n°27/2017 du 19 avril 2017 prévoyant l'acquisition par la commune des délaissés de l'autoroute A51.

---- Certaines parcelles n'étaient pas cadastrées Domaine de l'État et d'autres ont été redivisée et leur superficie modifiées.

---- Aujourd'hui toutes les parcelles sont cadastrées telles quelles :

Section N°	Lieu-dit	Surface
B 1740	LES COSTES	00 ha 08 a 44 ca
ZA 0505	LES PRESIDENTES	00 ha 09 a 78 ca
ZA 0535	SOUS LES PRESIDENTES	00 ha 01 a 68 ca
ZA 0599	LES PRESIDENTES	00 ha 00 a 02 ca
ZA 0601	LES PRESIDENTES	00 ha 02 a 53 ca
ZA 0602	LES PRESIDENTES	00 ha 00 a 18 ca
ZA 0604	LES PRESIDENTES	00 ha 00 a 28 ca
ZA 0605	LES PRESIDENTES	00 ha 00 a 50 ca
ZA 0606	LES PRESIDENTES	00 ha 00 a 30 ca
ZA 0607	LES PRESIDENTES	00 ha 04 a 85 ca

Total surface : 00 ha 28 a 56 ca

Le prix proposé est de huit cent cinquante euros (850 €). Les frais d'actes et de transfert seront pris en charge par la commune. La signature de l'acte de vente aura lieu le 7 mars

--- Après en avoir délibéré à l'unanimité, Le Conseil Municipal :

--- Séance du 2 mars 2023
Délibérations n°10 à 18 ---

Membres en exercice : 15 Présents : 10 Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

---- Fait et délibéré à AUBIGNOSC, les jour, mois et an que dessus.

✳ **AUTORISE** le maire à signer la convention telle qu'annexée à la présente délibération.

--- Après en avoir délibéré à l'unanimité, Le Conseil Municipal :

---- Le projet de convention de servitude ainsi que le plan de localisation ont été transmis à chaque conseiller avant la présente séance.
---- Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal d'un courrier reçu par la société ETEC agissant pour le compte d'ENEDIS qui doit implanter des réseaux et à ce titre, passer dans 2 parcelles communales : ZA 181 et ZA 183 au lieu-dit Les Petits Crouzourts.
ENEDIS propose une convention de servitude et le conseil doit autoriser Monsieur le maire à la signer.

OBJET : CONVENTION ENEDIS – SERVITUDES sur parcelles ZA 181 et ZA 183

DCM 2023 – 18

Membres en exercice : 15 Présents : 10 Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

✳ **ACCEPTE** de souscrire à la prestation de service fournie proposée par l'Association Canine Sisteronaise pour l'année 2023 au tarif proposé ci-dessus.

--- Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

---- D'après les pouvoirs de police qui lui sont conférés, le Maire est responsable des chiens en état de divagation ou accidentés errant sur le commune où ils sont trouvés (article L.2212-1 et L.2212-2 du CGCT) et doit disposer d'un service fourrière (article L211-22 du CRPM).
---- L'association a revu ses tarifs à la baisse pour 2023 avec une cotisation qui s'élève à 1 € par habitant soit pour l'année 631 euros (contre 1028,50 euros lors de la dernière convention.)

---- Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier conseil municipal, l'assemblée délibérante a refusé de souscrire à la prestation de service fourrière proposée par l'Association Canine Sisteronaise car l'assemblée a jugé l'adhésion trop coûteuse.

OBJET : CONVENTION RELATIVE À L'ACCUEIL ET À LA GARDE DES CHIENS ERRANTS OU DANGEREUX AVEC L'ASSOCIATION CANINE SISTERONNAISE

DCM 2023 – 17

Membres en exercice : 15 Présents : 10 Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

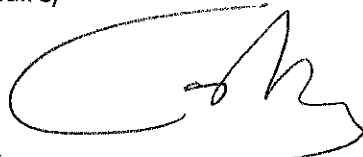
---- Fait et délibéré à AUBIGNOSC, les jour, mois et an que dessus.

✳ **ACCEPTE** le prix proposé de 850 euros pour l'acquisition des délaissés de l'autoroute A51 et la prise en charge des frais d'actes de transfert par la commune.
✳ **AUTORISE** le maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents afférents à ces acquisitions.

Le procès-verbal du conseil municipal du 2 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CONFORME,


Le maire,



René AVINENS



Le secrétaire de séance,



Frédéric ROBERT

